

Jeudi 11 juin 2009

14h00 > 16h30

Bât. B Salle B 202

Résumé

La place de l'Union européenne dans la gestion des espaces maritimes internationaux: Quels défis pour un acteur international pas comme les autres?

Dans un contexte où les ressources s'épuisent chaque jour d'avantage et où l'urgence d'achever effectivement une gestion durable des espaces maritimes n'est plus à démontrer, il serait profitable à l'Union Européenne de prouver qu'elle peut contribuer pleinement à une meilleure gestion des espaces maritimes internationaux. Les traités fondateurs confèrent explicitement aux Communautés agissant au nom de l'Union des compétences pour conclure des accords externes avec les autres sujets de droit international. L'étude des différents instruments de gestion des espaces internationaux qui s'offrent à elle doit permettre d'observer les rapports qu'entretient la Communauté avec ses partenaires en matière maritime et de comprendre comment celle-ci agit en droit international. Il s'agit de voir à travers l'étude des avantages et des inconvénients de chacun d'entre eux quels sont les enjeux que doit relever l'U.E afin de s'affirmer pleinement en tant qu'acteur de droit international à part entière au même titre que les Etats ou les personnes privées et ainsi lutter efficacement contre les fléaux que subissent nos océans (piraterie, pollution, surpêche, immigration clandestine, narco-trafic, destruction des écosystèmes marins etc.). Les espaces internationaux aériens, maritimes et polaires sont sous la responsabilité des mêmes acteurs qui doivent assumer pleinement les conséquences qui en découlent: cette présentation dans le cadre des travaux de l'UMR AMURE tend à le démontrer en vous présentant ainsi l'Etat actuel de mes recherches pour ma thèse dont le thème central est l'affirmation du statut juridique international de l'Union européenne.

Diane Vernizeau

Doctorante en Droit Public, UMR AMURE

diane.vernizeau@gmail.com